

AFFAIRE N° 10/5 - Mise à la disposition de la Communauté Scolaire Levavasseur d'un terrain communal.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Président de la Communauté Scolaire Levavasseur m'a fait savoir que l'augmentation très sensible des effectifs du collège nécessitait la construction de nouveaux locaux, rendant ainsi indisponibles les terrains de jeux actuels.

La Communauté Scolaire Levavasseur sollicite donc de la Mairie la mise à sa disposition pour quelques années du terrain Foucque, rue Roland Garros.

Je vous propose de prêter la partie arrière de ce terrain pour une durée de 5 ans, moyennant l'engagement par la Communauté Scolaire Levavasseur de réaliser l'aménagement du plateau suivant les plans établis par la Mairie et dans un délai à préciser.

La Commune se réservera le terrain en bordure de rue pour y construire un parking, d'autre part, conformément aux directives de Jeunesse et Sports sur le plein emploi des installations sportives, le plateau de sports sera mis à la disposition de la ville en dehors des heures et jours scolaires.

Enfin, la Commune de Saint-Denis pourra reprendre la jouissance de la totalité du terrain avant la fin du délai de 5 ans si l'Association ne réalisait pas en temps voulu les aménagements définis par convention.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

x

x

x